



Règlement d'intervention
Pass sport et culture pour les jeunes de Montroulet

Contexte :

Les contraintes sanitaires liées à la pandémie de Coronavirus depuis un an et demi ont amené de nombreux enfants à rester éloignés des pratiques sportives et culturelles.

Le C.C.A.S souhaite accompagner tous les jeunes de son territoire communal dans le financement de la pratique ou de la reprise d'une activité sportive ou culturelle dès la rentrée 2021.

Montant de la subvention :

Aide d'un montant de 30€.

Versement de l'aide :

L'aide sera versée aux parents du bénéficiaire sur justificatif d'inscription et de paiement à une fédération sportive ou à une association à vocation culturelle dont l'animateur est diplômé (justificatif de compétences à fournir).

Le paiement de l'aide sera effectif à la fin du 1^{er} trimestre 2022.

Dépôt de la demande :

Le dépôt doit se faire au secrétariat de la mairie avant le 31 décembre 2021.

Critères d'attribution :

Enfant résidant sur la commune.

Enfant jusqu'à sa majorité.

Documents à fournir :

Formulaire de demande de pass sport et culture.

Justificatif de compétences pour les animateurs travaillant dans des associations à vocation culturelle.

Relevé d'identité bancaire au nom des parents du bénéficiaire.